

Département des YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
MAIRIE DE MERE

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL du 22 SEPTEMBRE 2016**

Date de convocation
09/09/2016

L'an deux mil seize

Le 22 Septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage
10/09/2016

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mrs Simon COULOMBEL, Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Françoise BUSTARRET, Mrs Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Mme Françoise DOUCET-PREVOT, Mrs Philippe CLEMENCE, Mme Isabelle DEMONCHY, Mrs Alain DAMIENS, Alain COLOMBI, Mmes Sandrine PAPON, Monique BOURG, Mr Guillaume CORNILLEAU (arrivé à 21h10) ;

Absent

C. JUMEL-TROUFLEAU

Isabelle BONNUIT représentée par Mr Simon COULOMBEL,
Patrick MARIE représenté par Mr Michel RECOUSSINES.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 18
Présents : 16

Mme Monique BOURG a été élue secrétaire de séance

1-APPROBATION DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le précédent compte rendu.

2- ADHESION A LA COMPÉTENCE GAZ DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE POUR LA TOTALITÉ DE SON TERRITOIRE

Par courrier en date du 14 avril 2016, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise aimerait adhérer à la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz du SEY,

Les communes adhérentes au SEY doivent se prononcer sur l'admission de ce nouveau membre,

Le Conseil Municipal de Méré émet un avis favorable pour le transfert au SEY de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise pour l'ensemble de son territoire.

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including 'SY', 'AC', 'MM', 'AD', '1', 'R', 'DR', and a large signature on the right.

3- APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERREGIONAL DU LYCEE DE LA QUEUE LEZ YVELINES (S.I.L.Y.)

Le SIVOM de Houdan a été dissout en date du 5 juillet 2014 et la compétence du SILY a été abandonnée par le SIVOM de Montfort l'Amaury en date du 24 septembre 2015.

Compte tenu du nouveau périmètre, il convient donc de revoir les statuts actuels du SILY.

Le Conseil Municipal de Méré approuve à l'unanimité les modifications du nouveau statut du SILY.

42 méréens fréquentent le lycée Jean Monnet à La Queue lez Yvelines pour l'année 2016/2017.

4. DELIBERATION POUR SOUMETTRE L'EDIFICATION DES CLOTURES A UNE PROCEDURE DE DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

L'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture est d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Le Conseil Municipal de Méré décide à l'unanimité de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter de la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

5- DECISION MODIFICATIVE n°1 DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

Le chapitre 014 des dépenses de fonctionnement concerne essentiellement les contributions de péréquation de la commune. Le Budget Primitif 2016 avait pris en compte, pour les péréquations FPIC et FSRIF, les évolutions constatées entre 2014 et 2015, majorées pour tenir compte de la prise en compte de paramètres de potentiel fiscal et de revenus. Il s'avère qu'après notifications officielles, les contributions FPIC et FSRIF sont très nettement supérieures à celles budgétées comme le montre le tableau ci-dessous (La contribution FNGIR restant inchangée) :

Contributions	2014	2015	BP 2016	Notifications 2016
FPIC	43 738 €	45 874€ (+5%)	50 000€ (+ 9%)	72 580 € (+58%)
FSRIF	0 €	12 640€	15 000€ (+19%)	26 692€ (+111%)

Il y a donc lieu de prévoir une Décision modificative pour prendre en compte ces notifications, selon le tableau suivant :

Décision modificative n°1

Chap.	art.	libellé	BP 2016	DM n°1	Nvx. montants après DM n°1
014	7391171	Dégrèv...	500€	+1000€	1 500€

SD
IO
AL
Y1
MM
AO
DB
2
PA
DB

	73924	FSRIF	15 000€	+12 000€	27 000€
	73925	FPIC	50 000€	+23 000€	73 000€
014	Total		418 500	+36 000€	454 500€
022	022	Dép. imp.	30 000€	-27 000€	3 000€
022	Total		30 000€	-27 000€	3 000€
011	615231	Voiries	60 000€	-5 000€	55 000€
011	615221	Bât.publics	52 500€	-4 000€	48 500€
011	Total		451 500	-9 000€	442 500€
Total dépenses de fonctionnement			2 011 220€	+0€	2 011 220€

Le Conseil Municipal de Méré approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 pour le budget de fonctionnement 2016.

Questions diverses :

Rentrée scolaire : Pas de fermeture de classe. Actuellement 98 élèves depuis lundi dernier.
CP 16/ CE1 23/ CE2 21/ CM1 14/ CM2 24 élèves.

Les élèves du primaire fréquentent à 60 % les NAPS et les élèves de maternelle à 35 %.
Le mercredi midi 27 élèves fréquentent la cantine dont 15 ne restant pas aux activités l'après-midi.

Transport : Problème sur la ligne 45

Comité jeunesse : Olympiades prévues le 9/10. Patrick Marie démissionne de cette commission par manque de temps. Isabelle Demonchy demande un volontaire pour reprendre le flambeau.

Poubelles : Alain Colombi est chargé de faire installer une poubelle sur le parking du Poirier d'Encre.

Date du prochain Conseil Municipal: Mardi 18 octobre 2016.

A collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'M. Colombi', 'M. Demonchy', and 'M. Marie'. There are also some scribbles and initials scattered across the bottom right of the page.